

Le directeur

A l'attention :
des gouvernements cantonaux

Berne, le 27 février 2014

Révision de l'ordonnance du DFI sur les tableaux des stupéfiants, des substances psychotropes, des précurseurs et des adjuvants chimiques (Ordonnance sur les tableaux des stupéfiants, OTStup-DFI, RS 812.121.11) :

Ouverture de la procédure d'audition

Mesdames, Messieurs,

Par ailleurs, en vertu de l'article 2a de la Loi sur les stupéfiants (LStup, SR 812.121), le Département fédéral de l'intérieur établit les listes des substances assujetties au contrôle. Les tableaux des substances soumises à contrôle, qui constituent les annexes à l'Ordonnance sur les tableaux des stupéfiants, doivent être régulièrement revus et adaptés (art. 7 OTStup-DFI). Cinq nouvelles substances doivent aujourd'hui être ajoutées aux tableaux a, b, d et f en raison de nouveaux développements internationaux, notamment leur mise sous contrôle dans divers pays européens et leur entrée dans la liste des substances contrôlées selon la Convention de 1988 de l'ONU en la matière, ainsi qu'en raison des nouveaux dangers supposés qu'elles représentent.

Par la présente, nous vous soumettons donc pour examen le projet de modification de l'OTStup-DFI ainsi que le rapport explicatif afférant. Des exemplaires supplémentaires des textes soumis à audition peuvent être téléchargés du site Internet

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre prise de position dans la cadre d'une procédure d'audition au plus tard d'ici au **28 mai 2014**, par courrier ou par courriel à :

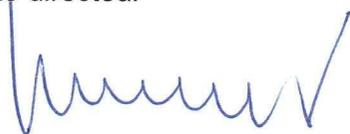
Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques
Secteur Autorisations d'exploitation
Division Stupéfiants autorisés
Hallerstrasse 7
3000 Berne 9

Courriel: narcotics@swissmedic.ch

Pour toute question ayant trait à l'audition, veuillez vous adresser à Mme Dr. Monika Joos (tél. : 031 324 91 87) ou au secrétariat de la Division Stupéfiants autorisés (tél. : 031 324 91 88)

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Swissmedic, Institut suisse
des produits thérapeutiques
Le directeur



Jürg H. Schnetzer

Annexes :

- Projets d'ordonnances (all, fr, it)
- Rapports explicatifs (all, fr, it)
- Liste des destinataires (all, fr, it)